

Conditions Générales de Services DNEO
Version 1 _ janvier 2021

ARTICLE 1. DEFINITIONS

« **Abonnement** » : désigne les modalités de fourniture des Services consistant pour le Client à pouvoir bénéficier desdits Services moyennant le paiement d'une redevance annuelle et ce pour une durée déterminée.

« **Cercle de Partage** » : désigne l'ensemble des Professionnels qui suivent le Patient sur la Plateforme, avec lesquels le Patient a effectivement accepté de partager ses Données Personnelles et qui peuvent accéder à l'ensemble des informations et Données Personnelles concernant le Patient ajoutées via la Plateforme, peu importe :

- quel Professionnel a ajouté ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par un Professionnel) ;
- à quel Professionnel le Patient destinait ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par le Patient).

A partir du moment où le Patient accepte de partager ses Données Personnelles avec un Professionnel de son Cercle de Soins, celui-ci est automatiquement ajouté dans le Cercle de Partage. Il revient au Patient de retirer le Professionnel de son Cercle de Partage s'il ne souhaite pas que ledit Professionnel accède aux informations et Données Personnelles ajoutées par d'autres Professionnels ou par le Patient mais destinées à d'autres Professionnels.

« **Cercle de Soins** » : désigne l'ensemble des Professionnels qui suivent le Patient sur la Plateforme et avec lesquels le Patient peut accepter ou non de partager ses Données Personnelles.

« **Client** » : désigne la personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle, qui commande à DNEO un ou plusieurs accès à la Plateforme :

- soit pour elle-même, lorsqu'il s'agit d'une personne physique (tel que par exemple un kinésithérapeute, un ostéopathe, un diététicien...),
- soit pour les professionnels de santé, de l'activité physique et paramédicaux qui officient en son sein, lorsqu'il s'agit d'une personne morale (tel que par exemple un centre de réadaptation, une maison sport santé, un cabinet de kinésithérapie, un CHU, une clinique privée, etc.).

Le Client personne physique est lui-même Utilisateur.

« **Compte Utilisateur** » : désigne l'espace numérique personnel à chaque Utilisateur. Pour y accéder, l'Utilisateur doit se connecter en renseignant ses Identifiants. Le Compte Utilisateur permet d'accéder aux Services proposés sur la Plateforme tels que décrits à l'article 3 des CGS et dans les CGU.

« **Conditions Générales de Services** » ou « **CGS** » : désignent le présent acte.

« **Conditions Générales d'Utilisation** » ou « **CGU** » : désignent l'acte juridique qui régit l'accès et l'utilisation de la Plateforme par les Utilisateurs. Les CGU sont consultables par les Utilisateurs via un lien hypertexte accessible sur la Plateforme.

« **Contenus Tiers** » : désignent les contenus élaborés par des tiers et signalés comme tels sur la Plateforme mis à disposition de l'Utilisateur par DNEO sur la Plateforme. Il peut s'agir de tests (ex. tests de Shirado-Sorensen, Romberg, Step test etc.), de questionnaires (ex. questionnaires aux fins d'évaluation du niveau d'activité physique, des risques de lombalgie, de l'estime de soi etc.), d'exercices.

« **DENEO** » : désigne la société DENEEO, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 884 758 426, sise Appartement 611, 21 av. Brocéliande, 35530 NOYAL / VILAINE, FRANCE.

« **Devis** » : désigne la proposition commerciale transmise par DENEEO au Client qui décrit les Services proposés au Client, le prix applicable et la Durée Initiale d'engagement. Le Devis lorsqu'il est accepté par le Client, vaut commande.

« **Données Personnelles** » : désignent toute information qui permet d'identifier directement ou indirectement, une personne physique notamment par référence à un identifiant (nom, prénom, courriel, données de connexion à la Plateforme, etc.).

« **Données de Santé** » : désignent toutes Données Personnelles relatives à la santé physique ou mentale d'une personne physique, y compris la prestation de services de soins de santé, qui révèlent des informations sur l'état de santé de cette personne.

« **Identifiants** » : désignent les login (adresse email) et mot de passe permettant à l'Utilisateur de se connecter à son Compte et d'accéder aux Services proposés sur la Plateforme.

« **Partie** » ou « **Parties** » : désigne(nt) indifféremment le Client et / ou DENEEO.

« **Patients** » : désignent les Patients du Professionnel, lui-même Utilisateur de la Plateforme. Les Patients sont également Utilisateurs de la Plateforme ou susceptibles de l'être.

« **Plateforme** » : désigne l'application web développée par DENEEO, accessible sans installation, à partir de tout ordinateur, tablette ou smartphone, via le lien www.deneo.app.

« **Professionnels** » : désignent les professionnels de santé, de l'activité physique, paramédicaux, tels que les kinésithérapeutes, ostéopathes, diététiciens, podologues, psychologues, coachs APAS et Sport Santé etc., Utilisateurs de la Plateforme, autorisés à accéder à cette dernière en vertu du contrat conclu entre le Client et DENEEO.

« **Profil** » : désigne un espace du Compte Utilisateur au sein duquel sont recensées des Données Personnelles concernant l'Utilisateur.

« **Règlementation Applicable** » : désigne la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

« **Responsable du Traitement** » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités (pourquoi le Traitement de Données Personnelles est mis en place) et les moyens (comment est-il mis en place) du Traitement.

« **Services** » : désignent les prestations et fonctionnalités proposées par DENEEO en ligne via la Plateforme. Les Services sont décrits à l'article 3 des CGS.

« **Site Internet** » : désigne le site Internet édité et exploité par DENEEO et accessible à l'adresse <http://deneo.fr/>.

« **Sous-Traitant** » : désigne la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou tout autre organisme qui traite des Données Personnelles pour le compte d'un Responsable du Traitement.

« **Traitement de Données Personnelles** », « **Traitement** », « **Traiter / Traite** » : désigne toutes opérations effectuées sur des Données Personnelles, telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, l'effacement ou la destruction.

« **Utilisateurs** » : désignent les personnes physiques autorisées à accéder et utiliser la Plateforme, et qui peuvent être des Patients et / ou des Professionnels.

Les termes « **Compte Utilisateur** », « **Cercle de Partage** », « **Cercle de Soins** », « **Données Personnelles** », « **Données de Santé** », « **Patients** », « **Professionnels** », « **Profil** », « **Responsable du Traitement** », « **Sous-Traitant** », « **Traitement de Données Personnelles** », « **Traitement** », « **Utilisateurs** » s'entendent aussi bien au singulier qu'au pluriel.

ARTICLE 2. DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

2.1. Objet

Les CGS ont pour objet de définir les modalités et conditions de fourniture des Services par DNEO au Client et de paiement des Services par le Client à DNEO.

Les Services sont fournis dans les conditions définies aux CGS.

2.2. Champ d'application

Les CGS régissent exclusivement la fourniture des Services par DNEO au Client professionnel agissant dans le champ de son activité professionnelle.

PAR CONSÉQUENT, NE SONT PAS APPLICABLES AU CLIENT LES DISPOSITIONS PROTECTRICES DU CODE DE LA CONSOMMATION ET NOTAMMENT L'ARTICLE L121-16-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION. LE CLIENT NE PEUT PAS BÉNÉFICIER DU DROIT DE RETRACTATION.

2.3. Documentation contractuelle

Les obligations des Parties sont contenues dans les documents contractuels suivants :

- le présent document et ses éventuels avenants ;
- les CGU applicables aux Utilisateurs ;
- le Devis ;
- L'annexe 1 : Grille tarifaire.

Cette annexe fait partie intégrante de la documentation contractuelle et ne peut, être modifiée que par voie d'avenant signé par les deux Parties. En cas de contradiction entre l'annexe et les CGS, il y a lieu de faire prévaloir les CGS.

Les documents contractuels expriment l'intégralité de l'accord conclu par les Parties. Ils se substituent à tout document antérieur échangé entre les Parties, tels que notamment courriers sous toutes formes, documentations commerciales, offres, conditions générales d'achat du Client. Aucune déclaration, représentation, promesse ou condition non contenue dans les CGS ne peut et ne doit être admise pour contredire, modifier ou affecter de quelque façon que ce soit les termes des CGS.

La Politique d'Utilisation des Données Personnelles (PUDP) à laquelle fait référence l'article 12 des CGS a pour objet de rappeler les obligations légales auxquelles est tenue DNEO.

2.4. Souscription aux Services et opposabilité des CGS

2.4.1. Souscription aux Services en ligne. La souscription aux Services en ligne est réservée au Client exerçant à titre individuel, souhaitant disposer d'un (1) seul accès à la Plateforme et souscrivant pour son propre compte. Le Client est, dans cette hypothèse, lui-même Utilisateur de la Plateforme.

Pour souscrire aux Services en ligne, le Client doit se rendre sur le Site Internet de DENE0 et s'inscrire en cliquant sur l'onglet « S'inscrire ».

Le Client doit :

- compléter le formulaire d'inscription et créer un Compte Utilisateur selon la procédure décrite à l'article 4 des CGS,
- choisir l'Abonnement adapté à son besoin,
- prendre connaissance et signer les CGS via la solution de signature électronique mise en œuvre par le prestataire de service de signature électronique choisi par DENE0,
- procéder au paiement du prix de l'Abonnement. Les modalités de paiement sont précisées à l'article 10 des CGS.

Le Client reçoit, à la suite de son inscription et de la souscription aux Services, un courrier électronique auquel est joint une copie des CGS signées par toutes les Parties. Cette copie peut être téléchargée par le Client, afin qu'il la conserve pour ses archives. Un exemplaire des CGS signées est, par ailleurs, déposé par DENE0 et mis à disposition du Client-Utilisateur dans son Compte Utilisateur.

2.4.2. Souscription aux Services sur Devis. En dehors de l'hypothèse présentée à l'article 2.4.1., le Client peut solliciter un Devis auprès de DENE0, en la contactant soit directement en ligne via l'onglet « Nous contacter » ou « Obtenir un devis », soit en envoyant un mail à DENE0 à l'adresse maud@deneo.fr.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DES SERVICES

DENE0 propose au Client, par l'intermédiaire de la Plateforme, des Services permettant au Client et aux Utilisateurs Professionnels de proposer à leurs Patients un parcours de soin efficace et pluridisciplinaire.

Certains Services sont communs à tous les Utilisateurs. D'autres diffèrent selon que l'Utilisateur est un Professionnel ou un Patient.

3.1. Services communs à tous les Utilisateurs

3.1.1. Profil. L'Utilisateur a, à sa disposition, un Profil au sein duquel sont recensées des Données Personnelles le concernant. Les Données Personnelles obligatoires pour le fonctionnement de la Plateforme sont signalées par des astérisques.

L'objectif de ce Profil est de :

- permettre au Patient d'identifier clairement le Professionnel concerné ;
- fournir au Professionnel une vision complète de la santé et de la situation psycho sociale de son Patient et permettre ainsi au Professionnel d'offrir à son Patient un suivi et un traitement thérapeutique adapté.

3.1.2. FAQ accessible à la rubrique « Besoin d'aide ? ». DENE0 met à la disposition de l'Utilisateur un ensemble de questions rencontrées fréquemment par les Utilisateurs, notamment sur l'utilisation de la Plateforme, assorties de leurs réponses.

3.1.3. Cartographie. DENEEO met également à la disposition de l'Utilisateur une carte recensant l'ensemble des Professionnels utilisant la Plateforme, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

3.1.4. Assistance. L'Utilisateur peut contacter DENEEO pour toute question relative aux Services ou au fonctionnement de la Plateforme, à partir du formulaire de contact mis à sa disposition sur la Plateforme.

Dans ce cas, l'Utilisateur doit renseigner des Données Personnelles (e-mail, nom de la personne, objet de la demande, message) afin que DENEEO soit en mesure de traiter sa demande.

L'Utilisateur peut également contacter DENEEO par mail à l'adresse « maud@deneeo.fr ».

DENEEO s'engage à porter assistance à l'Utilisateur dans un délai raisonnable.

DENEEO informe l'Utilisateur qu'elle se réserve le droit de ne pas répondre à d'éventuelles demandes de l'Utilisateur qui seraient abusives en raison de leurs contenus et / ou de leurs fréquences, sans qu'il puisse être reproché à DENEEO un quelconque manquement à son obligation d'assistance de l'Utilisateur.

3.2. Services accessibles aux seuls Professionnels

3.2.1. Ajout de Patients et accès à leurs Données. Le Professionnel peut créer une liste de ses Patients dans la Plateforme.

Pour ajouter un Patient dans cette liste, le Professionnel doit renseigner l'adresse email du Patient au niveau du champ prévu à cet effet :

- Lorsque le Patient est connu des bases de données de DENEEO (car il a déjà un Compte Utilisateur, peu importe que celui-ci soit activé ou non), le Professionnel ajoute le Patient à sa liste des Patients.

Le Patient (s'il a activé son Compte Utilisateur) doit ensuite accepter ou refuser le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel.

Dans l'hypothèse où le Patient n'a pas activé son Compte Utilisateur ou n'a pas autorisé le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel, le Professionnel n'a accès qu'aux seules Données Personnelles suivantes du Patient : ses nom, prénom, date de naissance et sexe.

- Lorsque le Patient n'est pas connu des bases de données de DENEEO (car il n'a pas de Compte Utilisateur), le Professionnel a la possibilité de créer un Compte Utilisateur pour le Patient dans les conditions posées à l'article 4.2.3 des CGU.

Le Professionnel peut alors, dans ce cas précis uniquement, accéder automatiquement au Profil du Patient dont il a créé le Compte Utilisateur, l'éditer en ajoutant des Données Personnelles et Données de Santé propres au Patient et consulter ces dernières.

L'intérêt pour le Professionnel est de posséder *a minima* une liste informatisée de ses Patients pour lui permettre de gérer sa patientèle. Il appartient au Professionnel et / ou le cas échéant, au Client de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données et la Loi Informatique et Libertés.

3.2.2. Suivi des Patients. Lorsque le Patient a bien activé son Compte Utilisateur et accepté le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel, ou lorsque le Professionnel a créé le Compte Utilisateur pour le Patient conformément aux articles 4.2.3. et 5.1.1. des CGU, le Professionnel a accès à tout un panel de fonctionnalités lui permettant de suivre facilement le dossier médical de son Patient.

Le Professionnel peut alors interagir avec le Patient en :

- Important sur la Plateforme des informations et / ou des documents en lien avec la santé du Patient que le Patient pourra consulter (bilans, synthèses, résultats, conseils), ou en
- consultant des informations et / ou des documents en lien avec la santé du Patient (événements de santé, objectifs de santé...) que le Patient aura lui-même importés sur la Plateforme pour faciliter le suivi du Patient par le Professionnel.

Le Professionnel peut également proposer à son Patient de suivre un programme (tel que par exemple un programme d'éducation thérapeutique du patient, ou d'activité physique adaptée etc.), de répondre à des questionnaires et de réaliser les exercices et / ou activités que le Professionnel aura prescrit(e)s.

A titre d'exemple, sont mises à la disposition du Professionnel les fonctionnalités suivantes :

- « **Tableau de bord** » : il renseigne les derniers documents ajoutés par le Professionnel, les activités physiques et programmes pratiqués par le Patient et comprend également un calendrier. Le Professionnel a accès aux autres fonctionnalités de la Plateforme à partir du tableau de bord.
- « **Historique** » : il recense les évaluations (tests, bilans, consultations, questionnaires), les exercices et / ou activités prescrits par le Professionnel, les événements et les objectifs de santé, se rapportant au Patient.
- « **Evolution** » : cette fonctionnalité permet au Professionnel de suivre la progression du Patient sur le plan médical.
- « **Programme** » : il permet au Professionnel de prescrire au Patient des exercices et des activités dans le cadre d'un programme (ex : programme d'éducation thérapeutique du patient, d'activité physique adaptée, etc.).
- « **Ajouter** » : cette fonctionnalité permet notamment au Professionnel de communiquer au Patient des tests, des bilans, des consultations et des questionnaires, mais également de documenter l'histoire médicale du Patient (maladies, traitements, pathologies...).

3.2.3. Partage pluridisciplinaire. Le Professionnel avec lequel le Patient a accepté de partager ses Données Personnelles est automatiquement intégré dans le Cercle de Partage du Patient.

Cela signifie que le Professionnel peut accéder à l'ensemble des informations et Données Personnelles concernant le Patient ajoutées via la Plateforme, peu importe :

- quel Professionnel a ajouté ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par un Professionnel) ;
- à quel Professionnel le Patient destinait ces informations et Données Personnelles (dans l'hypothèse où celles-ci auraient été ajoutées par le Patient).

Le Professionnel peut toutefois être retiré du Cercle de Partage du Patient, à tout moment, sur simple volonté de ce dernier.

Ce partage pluridisciplinaire des Données Personnelles du Patient permet d'optimiser les soins prodigués par les différents Professionnels au Patient et de favoriser une approche collaborative.

3.2.4. Mise à disposition de Contenus Tiers par DENEО. DENEО met à la disposition du Professionnel différents contenus élaborés par des tiers, tels que des tests (ex. tests de Shirado-Sorensen, Romberg, Step test etc.), des questionnaires (ex. questionnaires aux fins d'évaluation du niveau d'activité physique, des risques de lombalgie, de l'estime de soi etc.), des exercices que le Professionnel peut choisir d'adresser au Patient.

Les Contenus Tiers sont simplement des outils mis à la disposition du Professionnel par DENEО pour faciliter le suivi médical de son Patient et ne doivent en aucun cas se substituer à une consultation médicale, une visite ou un diagnostic du Professionnel. Les Contenus Tiers ne viennent qu'en complément de l'activité et de l'analyse du Professionnel.

En outre, DENEО ne garantit pas la véracité, l'exactitude, la fiabilité et l'exhaustivité des Contenus Tiers.

Le Professionnel est seul responsable de l'utilisation des Contenus Tiers dont il évalue la pertinence dans le cadre du traitement thérapeutique du Patient et s'engage à signaler à DENEО tout Contenu Tiers qui serait faux, inexact ou incomplet.

3.3. Services spécifiques aux Patients

Les Services proposés spécifiquement au Patient sont décrits dans les CGU (article 5.2.). Le Client peut consulter les CGU de la Plateforme.

ARTICLE 4. CREATION DU COMPTE UTILISATEUR

4.1. En cas de souscription aux Services en ligne

Le Client, qui est autorisé à souscrire aux Services en ligne, dans les conditions fixées à l'article 2.4.1, doit compléter un formulaire d'inscription et de souscription directement sur le Site Internet de DENEО.

La complétion du formulaire permet la création du Compte Utilisateur.

Le Client garantit l'exactitude des informations fournies pour les besoins de son inscription.

Une fois le formulaire validé et l'Abonnement payé, un email de vérification contenant un lien d'activation du Compte Utilisateur, est envoyé sur l'adresse email renseignée au préalable.

Le Client-Utilisateur peut ensuite se connecter à son Compte Utilisateur.

4.2. Création des Comptes Utilisateurs par le Client

En dehors de l'hypothèse présentée à l'article 4.1, DENEО fournit au Client un accès à un outil d'administration de la Plateforme, permettant au Client de créer, seul, les Comptes Utilisateurs des Professionnels exerçant au sein de sa structure.

A la suite de la création du Compte Utilisateur par le Client, l'Utilisateur Professionnel reçoit un email de vérification contenant un lien d'activation du Compte Utilisateur sur l'adresse email renseignée par le Client.

L'Utilisateur Professionnel est invité à choisir un mode de passe complexe.

L'Utilisateur Professionnel peut ensuite se connecter à son Compte Utilisateur.

4.3. Création des Comptes Utilisateurs des Professionnels par DNEO

DNEO peut, sur demande et dans les conditions mentionnées dans le Devis, créer les Comptes Utilisateurs du Client.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à :

- Identifier et désigner, au sein de sa structure, les collaborateurs devant disposer d'un Compte Utilisateur,
- Transmettre, de manière sécurisée, les informations (nom, prénom, profession, adresse e-mail) nécessaires pour créer les Comptes Utilisateurs.

A la suite de la création du Compte Utilisateur par DNEO, l'Utilisateur Professionnel reçoit un email de vérification contenant un lien d'activation du Compte Utilisateur sur l'adresse email renseignée par le Client.

L'Utilisateur Professionnel est invité à choisir un mode de passe complexe.

L'Utilisateur Professionnel peut ensuite se connecter à son Compte Utilisateur.

4.4. Paramétrage des Comptes Utilisateurs

Le Client ou DNEO, selon les cas et ce qui est prévu au Devis, paramètre le Compte Utilisateur du Professionnel de façon à ce que le Professionnel ait seulement accès aux fonctionnalités et Services pertinents au regard de sa profession, conformément à l'article 3.2.2. des CGS.

4.5. Compte des Utilisateurs Patients

Pour accéder aux Services accessibles sur la Plateforme, le Patient peut créer seul un Compte Utilisateur.

Le Compte Utilisateur du Patient peut également être créé par un Professionnel suivant le Patient, en présence ou non de ce dernier.

Les modalités et conditions de création de Compte Utilisateur par le Patient sont décrites à l'article 4.2 des CGU. Les CGU sont consultables par le Client en cliquant [ici](#).

ARTICLE 5. ACCES ET UTILISATION DU COMPTE UTILISATEUR

5.1. Accès au Compte Utilisateur

Les Utilisateurs sont informés des modalités d'accès à la Plateforme dans les CGU accessibles [ici](#).

Pour rappel, l'Utilisateur dispose d'Identifiants personnels pour accéder à son Compte Utilisateur.

Ces Identifiants sont ceux qu'il a créés ou fournis lors de la procédure de création de son Compte Utilisateur.

Les Identifiants sont strictement personnels et confidentiels.

L'Utilisateur est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de ses Identifiants et des autres informations confidentielles associées, notamment ses Données Personnelles et Données de Santé. Il s'engage à prendre toute mesure utile pour assurer cette parfaite confidentialité.

Toute utilisation d'un mot de passe fait présumer de manière irréfutable une utilisation des Services de la Plateforme par l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à notifier sans délai à DENE0 tous vols de son mot de passe. Cette notification devra être adressée à DENE0 par mail à l'adresse maud@deneo.fr.

L'Utilisateur s'engage à signaler à DENE0 dans les plus brefs délais toute utilisation frauduleuse de son Compte et / ou de ses Identifiants dont il aurait connaissance.

5.2. Utilisation du Compte Utilisateur

Un seul Compte Utilisateur peut être attribué par personne physique (même nom, même prénom, même adresse électronique) ou par personne morale.

Au cas où l'une des informations obligatoires à renseigner s'avérerait fausse, incomplète, obsolète, DENE0 se réserve le droit, sans préavis, de suspendre ou de fermer le Compte Utilisateur et de lui refuser l'accès à tout ou partie des Services du Compte Utilisateur.

Avant toute utilisation des Services et fonctionnalités en ligne, l'Utilisateur est invité à vérifier la compatibilité de son matériel avec les Services en ligne. Il est seul responsable du bon fonctionnement de son équipement.

Les exigences techniques applicables pour accéder aux Services en ligne sont énoncées dans la documentation des Services en ligne publiée par DENE0 qui a le droit de les modifier à tout moment.

ARTICLE 6. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Les CGS prennent effet selon les cas :

- soit à compter de la date de souscription aux Services en ligne ;
- soit à compter de la date de signature du Devis par le Client.

Les CGS sont conclues pour une durée initiale mentionnée sur le Site Internet de DENE0 lors de la souscription en ligne ou dans le Devis (ci-après la « **Durée Initiale** »).

A l'issue de la Durée Initiale, les CGS seront renouvelées pour des périodes additionnelles identiques à la Durée Initiale, au tarif en vigueur de l'année de renouvellement, communiqué en amont par DENE0 au Client, sauf dénonciation des CGS par l'une des Parties par lettre recommandée avec accusé de réception un (1) mois au moins avant l'échéance du terme.

ARTICLE 7. COLLABORATION DES PARTIES

Les Parties conviennent de collaborer étroitement, activement et régulièrement pendant toute la durée des CGS, notamment en se communiquant toute information susceptible d'avoir un impact sur la bonne réalisation et exécution des Services.

ARTICLE 8. OBLIGATIONS DU CLIENT

8.1. Le Client s'engage à respecter les CGS et les CGU (spécialement l'article 7 des CGU) de la Plateforme.

8.2. Le Client s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de DENE0 ou de tiers.

8.3. Le Client se porte fort du respect par les Utilisateurs Professionnels des obligations des CGS et des CGU. Il veille à ce que les Utilisateurs Professionnels prennent connaissance, acceptent et se conforment aux CGU disponibles sur la Plateforme.

Plus précisément, le Client s'engage à alerter régulièrement l' / les Utilisateur(s) Professionnel(s) des dispositions des CGU et notamment des obligations des Utilisateurs telles que mentionnées à l'article 7 des CGU.

Le Client est responsable des contenus, informations, Données Personnelles des Patients et des éléments intégrés par ses préposés, un tiers, ou lui-même, sur la Plateforme.

8.4. Le Client doit fournir les informations nécessaires à la mise en place des Comptes Utilisateurs, dans le cas où cette prestation est confiée à DNEO. Les informations communiquées par le Client doivent être exactes, complètes et non équivoques. Le Client s'engage à transmettre à DNEO, en tant que de besoin, la mise à jour des informations concernant l' / les Utilisateur(s) Professionnel(s).

8.5. Le Client s'engage à respecter la réglementation en vigueur en matière de Traitement de Données Personnelles et à ne pas porter atteinte aux droits des Patients et des tiers sur leurs Données Personnelles.

DNEO intègre des alertes sur la Plateforme rappelant au Professionnel de ce qu'il est tenu d'informer et le cas échéant, recueillir le consentement du Patient lors de la création du Compte Utilisateur dudit Patient par le Professionnel.

8.6. Le Client s'engage à payer le prix de l'Abonnement mentionné sur le Site Internet de DNEO et / ou le prix des Services tel que mentionné au Devis.

8.7. Le Client s'engage à signaler à DNEO tout Contenu Tiers qui serait faux, inexact ou incomplet.

8.8. Le Client s'engage à respecter la déontologie et les règles professionnelles auxquelles il est soumis en sa qualité de professionnel de santé, et de les faire respecter par les professionnels qui officient en son sein. Le Client s'engage à accomplir ses missions de diagnostic, conseil et d'accompagnement du Patient avec toute la diligence nécessaire et professionnalisme.

Les obligations mentionnées au 8.2 et 8.3 constituent des obligations essentielles à la charge du Client, qui justifient en cas de non-respect, la résiliation de plein droit des CGS, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels DNEO pourrait prétendre.

ARTICLE 9. OBLIGATIONS DE DNEO

DNEO s'engage à mettre tous les moyens raisonnables en œuvre pour assurer au mieux la fourniture des Services et permettre la disponibilité et le fonctionnement de la Plateforme.

DNEO s'engage à fournir les Services tels que désignés à l'article 3 des CGS.

DNEO s'engage également à respecter les droits de propriété intellectuelle du Client et les droits des Utilisateurs sur leurs Données Personnelles.

Le Client est informé que DNEO dispose, via la Plateforme, d'un outil de monitoring, qui lui permet d'améliorer la qualité de ses Services et d'assurer la sécurité de la Plateforme et des Données Personnelles notamment.

L'outil de monitoring permet de disposer d'informations sur la manière dont le Client et les Utilisateurs utilisent la Plateforme. DNEO peut ainsi mieux comprendre les usages qui sont faits de la Plateforme par

ses Clients et ainsi améliorer ses Services. DENE0 ne fait aucun usage notamment commercial de ces informations.

Dans la mesure du possible, DENE0 assure une surveillance et une modération des contenus publiés sur la Plateforme. Si DENE0 décèle, lors de ses opérations de surveillance, des contenus illicites, elle s'engage à :

- en informer le Client ;
- les supprimer ou les rendre inaccessibles promptement.

Il en sera de même lorsque DENE0 sera dûment informée par le Client, un Utilisateur ou un tiers de l'existence de contenus illicites sur la Plateforme.

Enfin, lorsque DENE0 agit en tant que Responsable du Traitement, elle est en charge de répondre à toute demande des Utilisateurs en lien avec le Traitement de leurs Données Personnelles réalisées lors de l'utilisation de la Plateforme.

ARTICLE 10. PRIX ET PAIEMENT

10.1.Prix

Les prix facturés au Client, déduction faite le cas échéant de tous les rabais, remises et ristournes applicables, sont ceux stipulés :

- sur le Site Internet de DENE0 lors de la souscription des Services en ligne,
- au Devis ou,
- en vigueur au jour du renouvellement des CGS (ci-après désigné le « **Prix** »).

Le Prix est libellé en Euros et est exprimé hors taxes.

Les tarifs en vigueur des Services sont consultables sur simple demande auprès de DENE0.

Selon les cas, les Prix pratiqués prennent la forme :

- d'une tarification des prestations à la journée ;
- d'un forfait ponctuel ;
- d'un Abonnement.

Le Prix ne comprend pas les coûts liés à l'équipement et aux communications électroniques nécessaires à l'utilisation de la Plateforme et des Services, lesdits coûts restant à la charge du Client.

10.2.Paiement

Les sommes sont portables et non quérables.

Les moyens de paiement utilisables sont :

- La carte bancaire ;
- le virement bancaire ;
- le prélèvement SEPA, sous réserve de respecter les modalités présentées à l'article 10.3 des CGS ;
- le chèque.

DENE0 transmet sa facture au Client à l'adresse physique ou électronique mentionnée par le Client dans le formulaire de souscription en ligne ou dans le Devis.

DENE0 facturera ses Services de la manière suivante :

- les Services de création de Compte et de paramétrage des accès (articles 4.3. et 4.4.) seront facturés en totalité à la signature du Devis ;

- l'Abonnement à la Plateforme sera facturé au jour de la souscription des Services en ligne ou dans les conditions fixées au Devis.

Les paiements se font dans un délai de trente (30) jours à compter du jour de la réception de la facture par le Client.

En cas de prélèvement automatique, le prélèvement aura lieu sur le compte bancaire du Client aux dates d'échéance convenues par les Parties dans le Devis.

En cas de retard de paiement, pour quelque cause que ce soit :

- les sommes dues par le Client porteront de plein droit, à compter de la date d'échéance et sans mise en demeure préalable, intérêts de retard calculés journalièrement au taux de trois (3) fois le taux d'intérêt légal ;
- le Client versera à DENE0 une indemnité forfaitaire de 40 euros pour les frais de recouvrement conformément aux articles L 441-10 et D 441-5 du Code de commerce.

DENE0 se réserve le droit de suspendre dans les conditions fixées à l'article 16 (« **Suspension des Services** »), l'accès du Client et des Utilisateurs à la Plateforme jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le Client.

10.3.Prélèvement SEPA

Sur la base de l'autorisation donnée préalablement par le Client (ci-après désignée le « **Mandat SEPA** »), DENE0 effectue des prélèvements SEPA.

Lors de la souscription d'un Abonnement, le Client, qui opte pour ce mode de paiement, signe le Mandat SEPA et fournit à DENE0 un relevé d'identité bancaire faisant figurer ses coordonnées bancaires sous format IBAN.

DENE0 notifiera, la date des prélèvements (l'échéancier) préalablement au Client, dans le Devis et sur les factures.

Le Client peut contester auprès de sa banque dans un délai de huit (8) semaines à compter de la date de débit de son compte un prélèvement autorisé et dans un délai de treize (13) mois à compter de la date de débit de son compte un prélèvement non autorisé.

En cas de contestation qui s'avérerait injustifiée, DENE0 se réserve le droit de facturer au Client les frais de gestion. En cas de modification ou de révocation du Mandat SEPA, le Client doit adresser sa demande à : DENE0 à l'adresse figurant à l'article 1^{er} des CGS.

Toute demande de révocation du Mandat SEPA doit être accompagnée de la désignation d'un autre moyen de paiement valide.

Il appartient au Client de communiquer, lors de toute conclusion d'un Abonnement et de signature de Mandat SEPA, des informations exactes et complètes.

Le Client s'engage à communiquer par écrit tout changement de domiciliation à DENE0 dans les meilleurs délais et, en tout état de cause avant la date du prélèvement suivant.

En cas de rejet de prélèvement par l'établissement bancaire du Client, les frais bancaires sont à la charge de ce dernier. Les Services seront automatiquement interrompus.

ARTICLE 11. PROPRIETE INTELLECTUELLE

11.1. Propriété intellectuelle de DENEEO

11.1.1. Marque, nom de domaine. Le signe DENEEO est enregistré à titre de marque auprès de l'INPI.

DENEEO est également titulaire du nom de domaine <deneo.app>.

Ces éléments ne peuvent être utilisés sans l'autorisation expresse de DENEEO.

11.1.2. Plateforme. DENEEO est investie des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme.

Le Client reconnaît qu'il n'est autorisé à utiliser ces éléments que dans les limites expressément fixées par les CGS.

Ainsi, toute utilisation non expressément autorisée par DENEEO au titre des CGS est illicite, conformément aux articles L122-4 et L 122-6 du Code de propriété intellectuelle.

11.2. Propriété intellectuelle du Client

Le Client est et reste titulaire des éventuels droits de propriété intellectuelle sur les contenus qu'il publie et diffuse sur la Plateforme lors de l'utilisation des Services.

L'Utilisateur garantit à DENEEO être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les contenus qu'il publie et diffuse sur la Plateforme et lui en concède une jouissance paisible dans le cadre des CGU.

ARTICLE 12. DONNEES PERSONNELLES

Chacune des Parties fait son affaire des obligations lui incombant au titre de la réglementation relative à la protection des Données Personnelles, en particulier la Règlementation Applicable.

12.1. Traitement en tant que Responsable de Traitement

DENEEO Traite, en tant que Responsable de Traitement et à des fins de gestion de ses relations commerciales avec le Client les Données Personnelles du Client et plus largement du / des collaborateur(s) directement liés au Client – ainsi par exemple ses représentants et / ou salariés.

DENEEO Traite également les Données Personnelles des Utilisateurs Professionnels pour son propre compte, en tant que Responsable du Traitement, et ce afin de :

- Limiter et sécuriser les accès à la Plateforme ;
- Adresser des notifications aux Utilisateurs en lien avec la Plateforme et les Services ;
- Répondre aux demandes de contact et d'assistance des Utilisateurs ;
- Permettre aux Professionnels de rechercher les Comptes Utilisateurs de leurs Patients ;
- Analyser la navigation des Utilisateurs sur la Plateforme et retenir leurs préférences de navigation ;
- Fournir une cartographie des Professionnels autorisés à utiliser la Plateforme ;
- Prévenir les fraudes en assurant un suivi des connexions des Utilisateurs.

Le Client est informé de ce que ces personnes possèdent différents droits sur leurs Données Personnelles – notamment des droits d'accès, de rectification et d'opposition, qu'elles peuvent exercer en contactant DENE0 à l'adresse dpo@deneo.fr.

Pour plus d'informations, le Client et les Utilisateurs peuvent consulter la Politique d'Utilisation des Données Personnelles DENE0 [PUDP] disponible sur le Site Internet et la Plateforme.

Le Client se porte garant auprès de DENE0 de ce qu'il a communiqué les informations ci-dessus énoncées à son / ses collaborateur(s) et aux Utilisateurs et que celui / ceux-ci en a / ont effectivement pris connaissance.

12.2.Traitement en tant que Sous-Traitant

12.2.1. Lors de l'utilisation de la Plateforme, DENE0 Traite en tant que Sous-Traitant et pour le compte du Client, Responsable du Traitement, des informations qualifiées de Données Personnelles au sens de la Règlementation Applicable.

Les opérations réalisées par DENE0 pour le compte du Client sont définies dans le tableau ci-dessous :

Objet du Traitement	Mise à disposition et maintenance de la Plateforme et hébergement des Données Personnelles.
Finalités du Traitement poursuivies par le Client	Gestion et suivi de sa patientèle.
Nature du Traitement (opérations réalisées sur les Données Personnelles)	Accès, consultation, stockage, sauvegarde, restauration, restitution, destruction, suppression.
Durée du Traitement	Durée des Services souscrits par le Client.
Catégories de Personnes concernées	Patients.
Catégorie de Données Personnelles	Données d'identification du Patient. Données de santé du Patient.
Lieu du Traitement des Données Personnelles	France.
Mesures de sécurité mises en place par DENE0	Les mesures de sécurité sont disponibles sur demande transmise à DENE0 à l'adresse dpo@deneo.fr .
Règles de conservation au sein de DENE0	Base active : les Données Personnelles sont conservées tant que le Client bénéficie des Services. Base intermédiaire pour restitution puis suppression : Les Données Personnelles sont restituées au Client sur demande puis supprimées au maximum trois (3) mois après la restitution des Données Personnelles.
Sous-Traitants Ultérieurs auxquels DENE0 fait appel pour assurer les Traitements	Hébergeur du nom de domaine : SAS OVH Hébergeur des données de la Plateforme : SCALEWAY

12.2.2. Ainsi, DENE0 :

- a) ne traite les Données Personnelles que sur instruction documentée du Client, y compris en ce qui concerne les transferts de Données Personnelles vers un pays tiers ou à une organisation internationale, à moins qu'elle ne soit tenue d'y procéder en vertu du droit de l'Union Européenne ou du droit de l'État membre auquel DENE0 est soumise ; dans ce cas, DENE0 informe le Client de cette obligation juridique avant le Traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public ;
- b) veille à ce que les personnes autorisées à Traiter les Données Personnelles au sein de DENE0 s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale ou contractuelle appropriée de confidentialité ;

- c) veille à ce que les personnes autorisées à Traiter les Données Personnelles au sein de DENE0 reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données Personnelles ;
- d) prend toutes les mesures requises en vertu de l'article 32 du RGPD, à savoir mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque pour les droits et libertés des personnes concernées, notamment des Utilisateurs de la Plateforme ;
- e) recoure à des Sous-Traitants Ultérieurs dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 12.2.3. des CGS ;
- f) garantit qu'en cas de transfert des Données Personnelles à l'extérieur de l'Espace Economique Européen à un destinataire dont le pays, territoire ou secteur ne fait pas l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission Européenne au sens de l'article 45 du RGPD, il mettra en place des garanties appropriées au sens de l'article 46 du RGPD, par exemple en utilisant les clauses contractuelles types de la Commission Européenne pour le transfert de Données Personnelles vers un pays tiers, à moins qu'une des dérogations permises à l'article 49 du RGPD ne puisse s'appliquer. DENE0 en informera le Client et, dans le cas des transferts visés à l'article 46 ou à l'article 49, paragraphe 1, deuxième alinéa, du RGPD, mettra à sa disposition une copie des garanties appropriées utilisées afin que le Client puisse satisfaire ses obligations envers les personnes physiques concernées au titre des articles 13, 14 et 15 du RGPD ;
- g) aide le Client, dans la mesure du possible, à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits sur leurs Données Personnelles des personnes physiques. Ainsi, DENE0 transmet directement ces demandes au Client – et le cas échéant, au Délégué à la protection des données désigné par le Client, et dont les coordonnées sont communiquées à DENE0 par mail à l'adresse dpo@deneo.fr ;
- h) notifie au Client toutes violations de Données Personnelles au maximum quarante-huit (48) heures après en avoir pris connaissance ;
- i) fournit toute documentation et information utile au Client pour la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des Données Personnelles et pour la consultation auprès de l'autorité de contrôle compétente ;
- j) met en œuvre toutes mesures techniques ou organisationnelles utiles et conformes aux usages de la profession ainsi qu'à l'état de l'art, afin d'assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des Données Personnelles ;
- k) tient un registre recensant toutes les catégories d'activités de Traitement effectuées pour le compte du Client. Le Client reconnaît que ce registre est confidentiel et ne peut lui être communiqué.
- l) met à la disposition du Client toutes les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations au titre du présent article et pour permettre, le cas échéant, la réalisation d'audits ;
- m) communique au Client le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du RGPD.

12.2.3. Le Client accepte que DENE0 recoure à un / des Sous-Traitant(s) Ultérieur(s) pour mener tout ou partie des activités de Traitement définies dans le tableau ci-dessus.

En particulier, le Client accepte que DENE0 fasse appel au Sous-Traitant Ultérieur mentionné ci-dessus.

En cas d'ajout ou de changement de Sous-Traitants Ultérieurs, DNEO en informe préalablement le Client. DNEO tient un registre des Sous-Traitants Ultérieurs auxquels elle recourt et des activités sous-traitées. Le Client dispose d'un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date de réception de cette information pour présenter ses objections.

La sous-traitance ne sera effectuée que si le Client n'a pas émis d'objection pendant le délai convenu.

Les objections suivantes ne pourront en aucun cas empêcher DNEO de recourir au Sous-Traitant Ultérieur :

- toute objection émise en dehors du délai de quinze (15) jours ;
- toute objection portant sur un point autre que celui de la protection, de la sécurité et de la confidentialité des Données Personnelles ;
- toute objection portant sur la protection, la sécurité et la confidentialité des Données Personnelles pour laquelle le Client n'apporte aucune preuve d'un quelconque défaut du Sous-Traitant Ultérieur à ce sujet.

DNEO s'engage à ce que le Sous-Traitant Ultérieur respecte les obligations définies au présent article et est pleinement responsable de son inexécution auprès du Client.

ARTICLE 13. RESPONSABILITE

13.1.Généralités

Les obligations de DNEO aux termes des présentes CGS sont des obligations de moyens.

En particulier, DNEO est tenue par une obligation de moyens au titre de la disponibilité des Services, de la sécurité de l'accès à la Plateforme et de la sécurité des Données Personnelles.

La responsabilité de DNEO ne saurait être engagée par le Client qu'en cas de faute prouvée de DNEO et pour des dommages découlant de faits qui lui sont directement imputables.

LA RESPONSABILITÉ DE DNEO NE SERA ENGAGÉE QUE S'IL EST ÉTABLI QUE LE DOMMAGE DÉNONCÉ RÉSULTE DE SON PROPRE FAIT ET QUE S'IL EXISTE UN LIEN DE CAUSALITÉ DIRECT ET CERTAIN ENTRE LA FAUTE ALLÉGUÉE ET LE DOMMAGE.

DNEO NE POURRA EN AUCUN CAS ETRE TENUE POUR RESPONSABLE DE TOUTES PERTES OU DOMMAGES INDIRECTS OU IMPREVISIBLES DU CLIENT, CE QUI INCLUT NOTAMMENT SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE TOUT GAIN MANQUE, PERTE, INEXACTITUDE ET / OU CORRUPTION DE FICHIERS OU DE DONNEES, PERTE D'UNE CHANCE, COUT DE RECUPERATION DES DONNEES, DE L'OBTENTION D'UN PRODUIT, D'UN SERVICE OU DE TECHNOLOGIE DE SUBSTITUTION, ATTEINTE A L'IMAGE OU TOUT AUTRE PREJUDICE MORAL.

Toute action dirigée contre le Client par un tiers en relation ou provenant de l'exécution ou de l'inexécution des CGS par le Client n'ouvre droit à aucune réparation de la part de DNEO.

13.2.Accès et fonctionnement de la Plateforme

13.2.1 Impossibilité d'accès. DNEO ne saurait être tenue responsable d'une impossibilité d'accès à la Plateforme ou du non-fonctionnement de la Plateforme qui serait la conséquence :

- d'un dysfonctionnement de l'environnement informatique du Client, ou du réseau Internet,

- du non-respect de ses obligations par le Client, notamment en matière d'utilisation anormale de la Plateforme,
- de toutes autres raisons extérieures à DENE0. DENE0 ne pouvant en effet éviter tout usage malveillant de la Plateforme notamment en cas de transmission d'un virus ou de tout autre élément susceptible de contaminer la Plateforme.

11.2.2. Fonctionnement interrompu. En outre, DENE0 ne garantit pas que la Plateforme soit exempte d'anomalies et que son fonctionnement sera ininterrompu. En effet, en vue d'assurer la maintenance technique de la Plateforme et / ou corriger des anomalies, l'accès à la Plateforme pourra être interrompu ponctuellement par DENE0.

13.3.Statut de DENE0 et détournement de la Plateforme

LA PLATEFORME, LES SERVICES AINSI QUE LES CONTENUS TIERS NE CONSTITUENT NI DIRECTEMENT, NI INDIRECTEMENT UNE CONSULTATION MEDICALE. LE PROFESSIONNEL EST SEUL EN MESURE D'ETABLIR UN DIAGNOSTIC ET DES CONSEILS MEDICAUX.

Il s'agit de simples outils mis à la disposition du Professionnel dans le cadre du traitement thérapeutique de son Patient.

En aucun cas, la Plateforme, les Services ainsi que les Contenus Tiers ne sont susceptibles de se substituer à une consultation, une visite ou un diagnostic formulé par le Professionnel.

Surtout, DENE0 n'est tenue par aucune obligation de résultat en ce qui concerne la santé du Patient. Plus particulièrement, les résultats que le Patient obtient dans le cadre des différents questionnaires, tests, bilans, exercices (etc.) mis à la disposition du Professionnel par DENE0 ne sont donnés qu'à titre indicatif, et ne présument pas de la qualité de son état de santé actuel et/ou futur, ou à l'inverse ne peuvent remettre en cause son état de santé.

13.4.Accès aux Données Personnelles du Patient

Le Patient est maître de ses Données Personnelles. Lui seul décide s'il entend autoriser ou non le partage de ses Données Personnelles avec le Professionnel de son Cercle de Soins, et s'il entend autoriser ou non le partage de ses Données Personnelles entre plusieurs Professionnels en les excluant ou non de son Cercle de Partage.

DENE0 n'est pas responsable auprès du Client de ce que le Patient refuse de partager ses Données Personnelles avec ce dernier.

13.5.Hébergement des contenus

DENE0 est simple hébergeur des contenus publiés sur la Plateforme par les Utilisateurs eux-mêmes.

DENE0 n'est pas responsable de la véracité, l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité de ces contenus.

En ce qui concerne les Contenus Tiers, ils ont pour seul objectif de faciliter le quotidien et la mission du Professionnel mais ne doivent en aucun cas se substituer à une consultation médicale, une visite ou un diagnostic du Professionnel. Les Contenus Tiers ne viennent qu'en complément de l'activité et de l'analyse du Professionnel.

Le Professionnel est seul responsable de l'utilisation de ces contenus dont il évalue la pertinence dans le cadre du traitement thérapeutique du Patient.

13.6. Suppression des contenus illicites

Dans la mesure du possible, DENE0 assure une surveillance générale des contenus publiés, stockés ou traités sur la Plateforme par les Utilisateurs. Si DENE0 décèle lors de ses opérations de surveillance des contenus illicites, elle s'engage à les supprimer ou les rendre inaccessibles promptement.

Il en sera de même lorsque DENE0 sera dûment informée par un Utilisateur ou un tiers de l'existence de contenus illicites sur la Plateforme.

Les modalités de notification de contenus illicites à DENE0 sont mentionnées à l'article 12 des CGU.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

Les Parties ne pourront en aucun cas être tenues responsables et aucune indemnité ne pourra leur être demandée au titre d'un quelconque manquement ou retard dans l'exécution de l'une de ses obligations au titre des CGS, dû à la survenance d'un cas de force majeure.

Sont notamment considérés comme cas de force majeure, sans que cette liste soit limitative, toute décision gouvernementale, tout retrait ou suspension d'autorisations quelles qu'elles soient, grève totale ou partielle interne et / ou de fournisseurs tiers nécessaires, incendie, inondation, tempête, explosion, catastrophe naturelle, séisme, état de guerre, acte de terrorisme, épidémie, pandémie, tout acte de piratage informatique, interruption ou défaillance des réseaux de communication ou d'hébergement de l'opérateur dont dépend DENE0 et / ou des réseaux qui viendrait s'y substituer, arrêt ou suspension de la fourniture d'énergie, du transport des données, défaillance de satellites.

Lorsqu'une Partie constate l'événement, elle informera l'autre Partie par tout moyen. La survenance d'un cas de force majeure suspendra l'exécution des obligations de DENE0.

Si un cas de force majeure se poursuit au-delà d'une durée de deux (2) mois, les CGS pourront être résiliées immédiatement et de plein droit, sans indemnité, par l'une ou l'autre des Parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 15. ASSURANCE

Chacune des Parties déclare être assurée, notamment en responsabilité civile professionnelle, auprès d'une compagnie notoirement solvable et maintenir à jour toutes les polices d'assurances, pour couvrir tous les dommages causés à l'autre Partie ou à tout tiers et consécutifs à l'exécution ou l'inexécution des CGS.

ARTICLE 16. SUSPENSION DES SERVICES

Dans le cas où le Client manquerait à son obligation de payer le Prix dans les délais convenus, DENE0 suspendra l'accès à la Plateforme et l'exécution de ses Services, à l'issue d'un délai de sept (7) jours après la réception par le Client d'une mise en demeure restée infructueuse, et pendant une période maximale de deux (2) mois.

Ainsi, durant cette période, les Comptes Utilisateurs et accès des Utilisateurs à la Plateforme seront suspendus.

Au-delà du délai de deux (2) mois précité, si la défaillance persiste, les CGS seront résiliés aux torts du Client, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels DENE0 pourrait prétendre.

La reprise des Services ne prendra effet qu'après apurement de la dette du Client, en principal, frais et intérêts, y compris les échéances courues pendant la période de suspension qui resteront dues.

DENEO se réserve également le droit de suspendre les Services dans les cas suivants :

- utilisation de la Plateforme et des Services à des fins autres que celles prévues aux CGS ;
- publication sur la Plateforme de contenus illicites par le Client ou un Utilisateur ;
- atteinte aux droits de propriété intellectuelle de DENEO et / ou de tout tiers ;
- utilisation de la Plateforme et des Services affectant la sécurité des Données Personnelles, la stabilité et la qualité de la Plateforme et de son contenu.

ARTICLE 17. RESILIATION

En cas de violation par l'une des Parties de ses obligations mises à sa charge par les CGS, la Partie victime du manquement pourra mettre en demeure l'autre Partie, par lettre recommandée avec avis de réception, de réparer ce manquement dans un délai maximum de quinze (15) jours.

La mise en demeure devra mentionner expressément la présente clause résolutoire, outre la mention, selon laquelle, à défaut pour le débiteur de satisfaire à son obligation, le créancier sera en droit de résilier les CGS.

Si à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, la Partie victime du manquement pourra résilier de plein droit, par lettre recommandée avec avis de réception, les CGS, le tout sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

Dans cette hypothèse, la résiliation prendra effet à la date de la réception par le débiteur de la notification faite par la Partie créancière.

Les Parties pourront résilier les CGS (i) dans les conditions déterminées à l'article 14 (« **Force Majeure** ») ou (ii) pour convenance moyennant un préavis notifié par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre Partie dans les délais visés à l'article 6 (« **Entrée en vigueur et durée** »).

ARTICLE 18. INDEPENDANCE

Chaque Partie agit en son nom et pour son compte au titre des CGS. Les CGS sont dépourvues de tout *affectio societatis* et n'aura à ce titre aucun effet sur l'indépendance de chaque Partie en ce qui concerne l'exercice de son activité et la poursuite de son objet social, chaque Partie continuant à exercer en toute indépendance sa gestion, ses droits et ses obligations et à assumer ses responsabilités. Aucune clause des CGS ne pourra être interprétée comme créant entre les Parties une relation de mandat, d'associés ou un lien de subordination.

ARTICLE 19. NON-SOLLICITATION / NON-EMBAUCHE

Chacune des Parties s'engage à ne solliciter, embaucher, engager ou autrement retenir les services, directement ou indirectement, d'aucun employé de l'autre Partie. Cet engagement vaut pendant la durée des CGS et pour une période de six (6) mois suivant la fin de celles-ci. Si une Partie fait défaut de respecter cette obligation, elle doit immédiatement verser à l'autre Partie une somme équivalente à un (1) an de rémunération brute de l'employé concerné, à titre de pénalité.

Pour les besoins des CGS, un ancien salarié dont le contrat de travail avec l'autre Partie a pris fin depuis plus d'un (1) an, pour quelque raison que ce soit, ne saurait être considéré comme un employé et son embauche ne saurait par conséquent donner lieu à l'application de la clause pénale mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 20. NON-CONCURRENCE

Le Client s'interdit de proposer, développer, distribuer, vendre, concéder ou céder, commercialiser, directement ou indirectement, par personne interposée, seul ou avec un tiers, une plateforme informatique ayant des fonctionnalités et une finalité identique ou similaire aux Services fournis par DENEEO au Client, pendant toute la durée des CGS et pour une durée de trois (3) ans après l'expiration des CGS.

Compte tenu des frais investis par DENEEO pour le développement de la Plateforme et des Services, tout manquement à la présente clause sera sanctionné de plein droit par une indemnité de cent mille euros (100.000 €) hors taxes.

ARTICLE 21. EXCLUSIVITE

Les Parties ne se réservent mutuellement aucune exclusivité. Ainsi, DENEEO pourra librement fournir ses Services à d'autres professionnels, y compris des concurrents du Client.

ARTICLE 22. REFERENCES

Les Parties peuvent citer le nom de l'autre Partie à titre de référence commerciale, sur tout document comme tout support pendant toute la durée des CGS.

ARTICLE 23. DISPOSITIONS FINALES

21.1. NULLITE PARTIELLE

Le fait que l'une quelconque des stipulations des CGS soit ou devienne illégale ou inapplicable n'affectera en aucune façon la validité ou l'applicabilité des autres stipulations des présentes.

DENEEO remplacera les dispositions nulles par de nouvelles dispositions juridiquement valables et aussi près que possible du sens et du but envisagé aux plans juridique et économique.

21.2. TOLERANCE - ABSENCE DE RENONCIATION

Une tolérance de la part de l'une des Parties relative à l'application d'une ou plusieurs des clauses des CGS, ne pourra jamais, quelle qu'ait pu en être la durée ou la fréquence, être considérée comme une modification ou suppression de ces clauses ou encore valoir renonciation à s'en prévaloir.

21.3. ELECTION DE DOMICILE - NOTIFICATION

Pour les besoins des présentes, DENEEO fait élection de domicile en son siège social, dont l'adresse est renseignée à l'article 1^{er} des présentes.

21.4. LANGUE

Les CGS sont rédigées en langue française.

Dans l'hypothèse où ces CGS seraient traduites dans plusieurs autres versions linguistiques, seule la version en langue française fera foi.

21.5. LOI APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige ou toute contestation relative à la formation, la validité, l'interprétation ou l'exécution des CGS devra être prioritairement réglé à l'amiable entre les Parties.

EN CAS DE LITIGE DE TOUTE NATURE, LORSQUE LE CLIENT A LA QUALITE DE COMMERCANT, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AUX TRIBUNAUX MATÉRIELLEMENT COMPÉTENT DE RENNES, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE. CETTE COMPÉTENCE S'APPLIQUE ÉGALEMENT EN MATIERE DE RÉFÉRÉ.

En dehors de cette hypothèse, les Parties conviennent de se référer et d'appliquer les dispositions des articles 42 et suivants du Code de procédure civile.